

# PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

## Faites des économies d'énergie !

*C'est possible  
avec les aides  
du programme  
Habiter Mieux*





## QUELLES SUBVENTIONS ?

Afin de financer vos travaux de réhabilitation dans votre logement principal, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions : de subventions de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Département :

- de 20 à 50% dans la limite de 20 000 € de travaux,
- plus une prime pouvant aller jusqu'à 2 500 €.

## QUELLES CONDITIONS ?

Vous devez répondre aux conditions suivantes :

- ne pas dépasser les plafonds de ressources (vous trouverez votre revenu sur votre dernier avis d'imposition, ligne "revenu fiscal de référence"),
- prévoir des travaux dans sa résidence principale de plus de 15 ans,
- les travaux réalisés doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%.

**Plafonds de ressources pour l'année 2017 :**

Composition du ménage	Revenus annuels*
personne seule	18 409 €
2 personnes	26 923 €
3 personnes	32 377 €
4 personnes	37 826 €
5 personnes	43 297 €
par pers. supplémentaire	5 454 €

\* Ces plafonds sont remis à jour chaque début d'année

Des aides peuvent également être mobilisées pour des **logements à la location**, sous conditions de loyers et de revenus des locataires.

## UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

"Habiter Mieux" c'est un accompagnement personnalisé réalisé pour vous par Soliha Méditerranée.

**Une personne se déplace chez vous pour :**

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z.

**Contactez Soliha Méditerranée :**

**Tél. :** 04 66 21 92 70

**Par mail :** [habitermieux@solihamediterranee.fr](mailto:habitermieux@solihamediterranee.fr)

**Informations générales et éligibilité :** [renovation-info-service.gouv.fr](http://renovation-info-service.gouv.fr)

ou ADIL du Gard : 04 66 21 92 90